



## Editorial

La FIACAT  
et les églises

> Page 2

## Les actions de la FIACAT

Auprès des institutions  
européennes  
Auprès des Nations  
Unies  
Conférence en Sierra  
Leone

> Page 4

## Les activités du réseau des ACAT

Journée mondiale des  
droits de l'homme  
Vendredi saint  
Les ACAT africaines  
Les ACAT européennes

> Page 8



## La FIACAT et les Églises

Après avoir rencontré, en 2013 à Genève, le Conseil Œcuménique des Églises et Monseigneur Tomasi, Nonce apostolique auprès des institutions onusiennes, qui se sont montrés très favorables à son action, la FIACAT a noué récemment une relation de coopération avec Monseigneur Lebeau, Nonce apostolique auprès des Institutions européennes à Bruxelles, qui est prêt à relayer les préoccupations du réseau et ses actions auprès de l'Union européenne et qui nous a vivement invités à insister sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme auprès de nos membres.

En mai 2014, la FIACAT a effectué différentes rencontres avec des partenaires historiques. Elle a ainsi pu faire connaissance avec Eugenio Bernardini, Modérateur de la Chiesa Evangelica Valdese (l'Église Vaudoise) et rencontrer Susanna Pietra, nouvelle Présidente de l'Association « Otto per Mille » (« Huit pour Mille »). Ces entretiens ont été l'occa-

sion d'échanges paisibles, emplies de convivialité et très favorables à nos activités bien connues et appréciées.

Plusieurs visites au Vatican ont également permis de faire entendre notre voix afin que l'Église catholique romaine appelle l'ensemble des chrétiens à s'engager plus ré-

solument contre la torture et la peine de mort. Lors des entretiens ainsi menés, d'une part, avec le Cardinal Turkson, Président du Conseil pontifical Justice et Paix, et, d'autre part, avec Monseigneur El-Kassis, qui suit les questions de droits de l'homme à la Secrétairerie d'État, la FIACAT a demandé que le Pape François fasse une déclaration en ce sens cette année qui est celle du trentième anniversaire de la Convention contre la torture des Nations Unies.

La FIACAT a, en outre, renouvelé son invitation à changer le texte du Catéchisme Youcat pour les jeunes concernant la peine de mort, et d'une manière plus générale à revoir le Catéchisme de l'Église catholique à cet égard. Enfin, la FIACAT a eu la joie de rencontrer à nouveau le Cardinal Etchegaray ; au cours d'un échange très amical, cet ancien membre de l'ACAT France, qui fut non seulement Président du Conseil pontifical Justice et Paix et de Cor Unum, mais aussi Chargé des missions diplomatiques spéciales du Pape Jean Paul II, a renouvelé son soutien à toute notre action et s'est montré résolument confiant dans l'avenir et empli d'espérance.

Il rejoint ainsi la méditation de Mgr Giancarlo M. Bregantini, Archevêque de Campobasso-Boiano (Italie) sur l'angoisse de la prison et de la torture, pour la septième station du Chemin de Croix au Colisée le Vendredi Saint, le 18 avril 2014 : « ... plus grave est la pratique de la torture, hélas toujours diffuse en diverses parties de la terre, en de multiples formes. Comme ce fut le cas pour Jésus : Lui aussi frappé, humilié par une horde de soldats, torturé sous la couronne d'épines, flagellé avec cruauté. Comme nous la sentons vraie, aujourd'hui, face à cette chute, la parole de Jésus : « J'étais en prison et vous

*êtes venus me visiter » (Mt 25, 36). En chaque prison, près de chaque torturé, Il est toujours présent, lui le Christ souffrant, emprisonné et torturé. Même durement éprouvés, c'est Lui notre aide, pour que nous nous ne rendions pas à la peur. On se relève uniquement ensemble, accompagnés par de valides assistants, soutenus par la main fraternelle des volontaires et relevés par une société civile, qui fait siennes les nombreuses injustices dans les murs d'une prison. »*

C'est dans cet esprit que le réseau de la FIACAT agit chaque jour. Comme chaque année, l'un des événements majeur de la vie des ACAT sera la Nuit des veilleurs, qui se tiendra autour de la Journée mondiale de soutien aux victimes de la torture instaurée par les Nations Unies en 1987. Cet événement sera l'occasion pour les chrétiens du monde entier de prier pour les ceux qui souffrent aux mains des bourreaux.

## **Janette Chambonnière & Massimo Corti**

Membres du Bureau international  
en charge des relations avec les Églises.



# Les actions de la FIIACAT



## Représentation auprès des institutions européennes

### Union européenne

**Chaque année la Commission européenne organise un forum consacré aux droits de l'homme sur le terrain faisant lien avec la mise en œuvre de l'Instrument européen pour la démocratie et des droits de l'homme. Rassemblant 400 ONG du monde entier, l'édition de cette année avait pour thème « les défenseurs des droits de l'homme ».**

Ce forum avait pour objectif de définir les modalités de l'assistance opérationnelle aux défenseurs des droits de l'homme et d'examiner des bonnes pratiques depuis l'adoption il y a 10 ans des lignes directrices de l'UE

sur les défenseurs. Il a permis aux défenseurs des droits de l'homme de se rassembler, d'échanger des informations concrètes, et d'établir des contacts entre défenseurs des droits de l'homme et avec les institutions de l'Union européenne.

A cette occasion, du 11 au 15 mai 2014, Deward Bushala, Secrétaire exécutif de l'antenne ACAT Nord-Kivu en République Démocratique du Congo et Paul Angaman, Président de la l'ACAT Côte d'Ivoire, ont participé au Forum 2014.

Au cours de cette mission, M. Bushala a animé un atelier sur « la documentation et l'enregistrement des violations des droits humains dans le contexte d'un conflit armé : action de l'ACAT Nord Kivu en République démocratique du Congo. » tandis que Paul Angaman a animé l'atelier sur le « monitoring des lieux de détention »

Lors de son exposé, M. Bushala a abordé différentes thématiques dont : le cadre de la documentation et l'objet du monitoring (les violations des droits de l'homme), la planification du monitoring, les entretiens et les visites de terrain, l'analyse des informations recueillies, et la transmission des informations aux mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme.

Le président de l'ACAT Côte d'Ivoire a présenté à l'assemblée l'expérience des membres de l'ACAT en tant que visiteurs de prisons. Alors que le panel se voulait théorique, Paul Angaman a pris le parti d'animer la discussion en invitant les participants à se rendre en prison à travers des images et diaporamas pour mieux comprendre l'organisation des visites et les enjeux du monitoring des lieux de détention.

Ce forum a été également l'occasion de participer à d'autres tables rondes afin de renforcer les capacités de l'antenne ACAT Nord Kivu et de l'ACAT Côte d'Ivoire autour de plusieurs thématiques : les défis que rencontrent les défenseurs des droits de l'homme avec leur gouvernement ; la détention et la visite des lieux de détention ; la justice transitionnelle et l'exercice légal de la profession des avocats et magistrats ; l'identification des cas de disparitions forcées et les exactions commises à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme ; développer les synergies avec les mécanismes africains de protection des droits de l'homme ; garantir la protection personnelle et physique des défenseurs des droits de l'homme ; les disparitions forcées et les exécutions extra judiciaires ; les défenseurs des droits de l'homme et la justice transitionnelle...

En marge du Forum, les deux membres ACAT présents ont pu rencontrer d'autres défenseurs des droits humains venus du monde entier, afin de partager leurs expériences, renforcer les synergies et voir les possibilités de financements des actions menées par leur ACAT.

### Témoignage de Paul Angaman

*« C'est une expérience très intéressante qui nous a permis de rencontrer plusieurs ONG au niveau international et de faire des échanges d'expériences, de bonnes pratiques, d'informations.*

*Nous avons été instruits sur certains mécanismes onusiens sur les défenseurs des droits de l'homme, sur les disparitions forcées et sur les exécutions sommaires. Des échanges d'adresses ont été faites et des contacts établis. Le forum est une expérience enrichissante. Il est intéressant que, chaque fois que cela est possible, une ACAT y participe. »*



## Conseil de l'Europe (CoE)

**Lors de la Session d'hiver de la Conférence des OING, Sylvie Bukhari-de Pontual, Présidente de la FIACAT, et Nicolas Huet, Représentant de la FIACAT auprès du Conseil de l'Europe, se sont rendus à Strasbourg du 28 au 30 janvier pour y représenter la FIACAT.**

Au nom du GT pour l'abolition de la torture en Europe, la FIACAT a rencontré les Représentations permanentes de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie, de la Russie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie, avec lesquelles elle a pu échanger sur la situation de la torture en Europe.

La FIACAT a notamment pu évoquer les problèmes liés à la surpopulation carcérale, l'absence de formation aux droits de l'homme du personnel pénitentiaire et judiciaire, la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et le bon fonctionnement du Comité pour la prévention de la torture en Europe (CPT).

Ces rencontres ont permis à la FIACAT de créer des liens avec les représentations permanentes qui peuvent être des relais importants des préoccupations des ACAT.

La FIACAT a organisé un évènement intitulé « *Une Europe sans torture : qu'en est-il réellement aujourd'hui ? – La lutte contre la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants – l'affaire de tous !* ».

Cet évènement a attiré une importante assemblée constituée de membres d'OING, de parlementaires, de fonctionnaires du Conseil de l'Europe et de Représentants permanents

auprès du Conseil de l'Europe. Se sont exprimés lors de ce side event, Jean-Marie Heydt, Président de la Conférence des OING, Sylvie Bukhari-de Pontual, Présidente de la FIACAT, Civan Tumangil, Chef de la Division au Greffe de la CEDH, Haritini Dipla, membre du CPT élue au titre de la Grèce, et Gérard Greneron, Secrétaire général du Conseil européen des syndicats de police.

## Auprès des Nations Unies



**En amont de la 19<sup>ème</sup> session de l'Examen périodique universel (EPU) qui s'est tenue à Genève au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la FIACAT et son membre affilié, l'ACAT Côte d'Ivoire, ont soumis un Rapport alternatif conjoint.**

Le Président de l'ACAT Côte d'Ivoire, Paul Angaman, accompagné par Lionel Grassy, Représentant de la FIACAT auprès des Nations Unies, s'est rendu à Genève du 6 au 11 avril pour participer à une pré-session de plaidoyer organisée par un partenaire de la FIACAT.

Les recommandations présentées auprès de

l'auditoire, composé de Représentants des missions permanentes basées à Genève, portaient principalement sur la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, les conditions de détentions, les exécutions sommaires, l'abolition de la peine de mort, les disparitions forcées et les garanties judiciaires.

Le Représentant de l'ACAT Côte d'Ivoire a également bénéficié d'une formation au mécanisme onusien de l'Examen périodique universel afin de mieux appréhender le plaidoyer et assurer le suivi de l'EPU.

Pour répondre aux préoccupations de l'ACAT Côte d'Ivoire, des entretiens ont eu lieu avec des responsables du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (OHCHR).

## Conférence sur la peine de mort en Sierra Leone

**La FIACAT et les ACAT Burkina, Ghana et Mali ont participé à la Conférence sur la peine de mort en Afrique de l'Ouest organisée par Hands off Cain à Freetown (Sierra Leone) les 13 et 14 janvier 2014.**

Cette conférence a été l'occasion pour Francis Ilboudo du Burkina Faso, Julia Damalie du Ghana et Luc Diarra du Mali de renforcer leurs capacités en faveur de l'abolition de la peine de mort et d'inciter les représentants de leurs gouvernements à abolir la peine de mort dans leurs pays.

### Sensibiliser l'opinion publique

Lors d'une table ronde sur « La peine de mort et l'opinion publique », chaque ACAT, ainsi que d'autres membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort, ont présenté la situation de la peine de mort dans leurs pays et les difficul-



tés que rencontre les membres de la société civile pour inciter leurs autorités à l'abolir.

Les ACAT Burkina, Ghana et Mali ont souligné que la principale difficulté à laquelle elles faisaient face était la résistance de l'opinion publique, et notamment celle des chefs coutumiers et des leaders religieux. Un véritable travail de sensibilisation s'avère nécessaire, notamment auprès de ces faiseurs d'opinion à travers les médias, et en particulier les radios en langues nationales.

### Vers un Protocole africain sur l'abolition de la peine de mort

La matinée du 14 a été l'occasion pour le Professeur Philip Iya, membre du Groupe de travail sur la peine de mort de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) de présenter les activités de la CADHP en faveur de l'abolition et notamment le projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort.

Après deux jours de travaux, les participants à la conférence ont adopté une déclaration finale qui invite les Etats à abolir la peine de mort, à mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies appelant à un moratoire universel sur la peine de mort et à ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

# LES ACTIVITÉS DU RESEAU DES ACAT

## Journée mondiale des droits de l'homme

A l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme du 10 décembre 2013, la FIACAT a proposé de mener une action commune à l'ensemble du réseau FIACAT pour inciter le Parlement béninois à incriminer la torture dans son Code pénal.

En mai 2009, lors de sa 45<sup>ème</sup> Session ordinaire, la CADHP a recommandé au Bénin de prendre, dans le plus bref délai, des mesures pénales et disciplinaires contre les auteurs d'actes de torture.

En octobre 2012, lors de l'Examen périodique universel des Nations Unies, le Bénin a accepté la recommandation émise par la France l'invitant à prendre toutes les mesures nécessaires pour définir et criminaliser la torture dans le projet de Code pénal.

La FIACAT et ses membres ont souligné à plusieurs reprises les efforts entrepris par le Bénin au cours de ces dernières années pour faire avancer la cause des droits humains dans le pays.

Le réseau des ACAT a invité le Parlement béninois à s'assurer que la torture y est bien incriminée, que l'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique ne peut justifier un tel crime et que les aveux obtenus sous la torture ne peuvent en aucun cas servir de preuve devant un tribunal.

Le Parlement béninois a entamé l'examen du projet de Code pénal lors de la session parlementaire du printemps 2014.



## Campagne du Vendredi Saint

Au printemps 2014 a été lancée la campagne du Vendredi Saint, fruit d'une collaboration du réseau des ACAT (ACAT-Suisse, ACAT-Côte d'Ivoire, ACAT-France, ACAT-Belgique, ACAT-Luxembourg, ACAT-Grande Bretagne, ACAT-Allemagne et FIACAT). Cette campagne avait pour objectif de confronter les autorités aux engagements qu'elles ont pris, notamment par la signature de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Le réseau des ACAT a demandé au Président de la Côte d'Ivoire de définir et d'incriminer la torture dans la législation pénale ivoirienne et poursuivre les auteurs d'actes de torture, parmi d'autres revendications.

Pays considéré comme modèle en Afrique pour son développement économique et social et pour la paix qu'il y régnait, la Côte d'Ivoire a vécu un tourment en 2000. À l'accession au pouvoir du Président Laurent Gbagbo s'est opposée une rébellion venant du Nord. Les tensions se sont prolongées en 2010, lors du scrutin présidentiel qui a vu le candidat du Nord, Alassane Ouattara des Forces républicaines de



Côte d'Ivoire (FRCI), devenir Président. Le conflit entre les deux camps s'est poursuivi, voire aggravé, le Président sortant, Laurent Gbagbo, n'acceptant pas le résultat des élections.

Depuis l'arrestation de ce dernier en avril 2011, la situation ne s'est guère améliorée. Les membres des forces armées et des milices pro-Ouattara se rendent responsables de milliers d'exactions. Arrestations arbitraires, torture en vue d'obtenir des aveux, torture en détention, exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées sont le lot quotidien de la population civile depuis 14 ans.

Cette campagne a fortement mobilisé le réseau des ACAT qui a réuni près de 9 000 signatures. La FIACAT a poursuivi cette action auprès des Comités des Nations Unies devant lesquels elle a élaboré conjointement avec l'ACAT Côte d'Ivoire trois rapports.

## ACAT africaines

### ACAT Bénin



L'ACAT Bénin, dans sa lutte permanente contre toutes les formes de torture et tous les traitements inhumains et dégradants, a effectué le 29 mai 2014, jour de l'Ascension du Christ, une

visite à la prison civile de Cotonou. L'objectif de cette visite était de s'enquérir de l'état des détenus, de leurs conditions de vie, de l'état des procédures les concernant et de leurs doléances.

La délégation conduite par Pascal Zohoun, Président de l'ACAT Bénin, a procédé à une remise de dons notamment aux mineurs. Visiblement en bonne santé, ces derniers se sont plaints de l'exiguïté de leur dortoir qui amplifie la chaleur, de ne pas manger à leur faim face à la portion congrue qui leur est octroyée sur les deux rations journalières auxquelles ils ont droit et enfin de l'inadéquation des soins de première nécessité faute d'approvisionnement de l'infirmerie.

A l'issue de la visite et de la remise des dons, la délégation a eu un entretien final avec le Gardien Chef qui a fait part de certaines difficultés générales notamment d'ordre matériel qui consistent en l'absence de véhicules de transport des détenus vers le Parquet ou le Tribunal, d'une ambulance pour les évacuations sanitaires, d'une infirmerie digne du nom et de caméras de surveillance pour plus de sécurité.

### ACAT Côte d'Ivoire

Dans le cadre du Projet amélioration des conditions de vie dans les prisons financé par le projet Éducation aux droits de l'homme en Afrique (PEDHA) d'Amnesty international, vingt gardes pénitentiaires de la Maison d'arrêt et de correction de Grand-Bassam ont pris part le mardi 22 avril 2014 au séminaire de formation organisé par ACAT-Côte d'Ivoire (CI) sur le thème des « règles internationales de traitement des détenus ».



Ce séminaire est consécutif aux différentes visites organisées par ACAT-CI dans cet établissement ; visites qui ont notamment révélé la méconnaissance de certaines règles du milieu carcéral par le personnel pénitentiaire.

L'objectif est de renforcer les capacités des agents pénitentiaires pour les amener à se conformer aux standards internationaux en matière de traitement des détenus. En effet, les gardes pénitentiaires ont plusieurs fois dénoncé l'absence de formation continue ou de recyclage afin qu'ils puissent respecter les normes internationales. L'ACAT Côte d'Ivoire envisage de poursuivre ce type de formation dans d'autres prisons de Côte d'Ivoire.

D'autre part, en mars 2014, l'ACAT CI s'est rendue pour la troisième fois à la prison d'Agboville qui connaît un taux de surpopulation supérieur à 240%, soit 173 détenus pour une capacité de 72 (5m<sup>2</sup>/détenu) du fait du transfert des détenus de la prison voisine d'Adzopé.

L'ACAT CI a relevé que le suivi des détenus malades n'était pas assuré correctement. Afin de rendre plus efficace son action, l'ACAT CI a mis en place une fiche de suivi des détenus qui permettra de faire un suivi individualisé de chacun des détenus dans la perspective de visites futures.

## ACAT RCA

Depuis le déclenchement de la crise militaro-politique en République centrafricaine le 10 décembre 2012, la situation des droits de l'homme est restée au centre des préoccupations de la communauté internationale. Cette situation est caractérisée par des graves et massives violations des droits de l'homme, occasionnant des pertes en vies humaines.

L'ACAT-RCA à l'instar des autres organisations de défense des droits de l'homme réunies au sein du Réseau des ONG de promotion et défense des droits de l'homme a mené des activités de :

- Sensibilisation des populations sur la citoyenneté, la paix, la sécurité et la réconciliation sur la Radio Notre Dame ;
- Visite des Sites des personnes déplacées de Bangui et certaines villes des provinces ;
- Publication des déclarations et communiqués de presse pour dénoncer et condamner les multiples cas de violations des droits de l'homme perpétrés par les milices des ex-Séléka et Anti Balaka ;
- Co-organisation des conférences de presse sur la même situation.

## ACAT Togo

L'ACAT Togo a initié plusieurs activités sur le terrain à savoir les visites dans les lieux de détention, le monitoring des manifestations publiques et du plaidoyer pour l'adoption des trois textes que sont le Code pénal, le Code de procédure pénale et la loi organique de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH).

Les visites régulières de l'ACAT Togo à la prison civile de Lomé ont permis de donner des formations aux membres du club juridique de ladite prison portant sur des thèmes à savoir : « Les

*obligations du détenu à l'intérieur de la prison* », « *La prison n'est pas une fin en soi* ». Ces formations ont apporté des changements positifs dans le comportement des détenus qui font des efforts de s'accepter et d'être plus tolérants les uns envers les autres.

L'ACAT Togo s'est dotée d'un nouveau siège grâce à la mobilisation des fonds et le dynamisme de l'équipe provisoire de gestion.

## ACAT européennes

### ACAT Allemagne



En janvier le nouveau Gouvernement fédéral a nommé Christoph Strässer Commissaire au droit de l'homme qui a remplacé Markus Löning avec qui l'ACAT Allemagne entretenait une bonne coopération.

Le 14 mars 2014 le groupe ACAT Essen/Hattingen a fêté ses 25 ans d'existence. Cet anniversaire fut l'occasion d'un service religieux œcuménique festif à la Barbara Kirche de Bylang. Les paroles de joie et de reconnaissance pour le travail accompli durant toutes ces années, comme l'espoir pour l'avenir exprimés

par la fondatrice de l'ACAT, Magdalena Max et le Président en exercice, Wolfgang Bentrup, trouvèrent écho auprès d'une nombreuse assistance.

Au Katholikentag 2014 à Regensburg, la prière du 30 mai, qui a eu lieu à l'Église protestante de Neufarrkirche, et qui avait pour thème « *Ouvre ta bouche pour ceux qui sont muets* », a été préparée par le Président de l'ACAT, en collaboration avec le Doyen de l'évêché de Speyer, le Dr. Christoph Kohl.

Un point fort de l'engagement de l'ACAT durant l'année est le respect de la dignité des détenus en prison. L'ACAT a fortement soutenu une demande à son Ministère des affaires étrangères pour obtenir un soutien financier au projet de la FIACAT sur la détention préventive en Afrique. Lors de la réception des ONG au Ministère des affaires étrangères, le Président de l'ACAT a pu s'entretenir avec les responsables des droits de l'homme d'une façon très positive sur ce projet.

Par ailleurs, un membre du Conseil d'administration de l'ACAT était présent à la réception que la Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire avait organisée pour les ONG à Berlin, le 21 mai. Il a pu nouer des contacts très constructifs avec les Rapporteurs de la Commission pour l'Afrique francophone et l'Afrique du Nord, contacts que l'ACAT se propose d'utiliser le cas échéant.

### ACAT Belgique francophone

Dans le cadre du temps de Carême, l'ACAT Belgique francophone a proposé des feuilles de méditation sur ce temps liturgique en lien avec les prisonniers qu'elle soutient. Ces méditations ont été envoyées chaque semaine par internet à ses membres.

Dans la continuité de cette initiative, l'ACAT Belgique a entamé des démarches pour « adopter » un prisonnier et entretenir avec lui une correspondance suivie.

Le 22 mars dernier, plusieurs membres du Comité d'administration de l'ACAT Belgique ont assisté au spectacle donné par l'ACAT « jeunes » de Verviers qui célébrait ses 10 ans d'existence. Ce groupe animé par le Professeur de religion de l'Institut Saint Michel a réussi à mobiliser plus de 100 élèves et professeurs afin de d'offrir une prestation de qualité en écho aux préoccupations et engagements de l'ACAT.

Théâtre, chants, chorégraphies, vidéo projections ont été utilisés pour cette rétrospective de l'histoire de l'ACAT, supposée connue, mais qui, par son originalité et sa qualité artistique, ont réussi à émouvoir et à faire réagir. Cette représentation fut également l'occasion aussi de faire connaître le travail et l'engagement de l'ensemble des ACAT à travers le monde.

Récemment, l'ACAT Belgique a entamé une collaboration avec l'antenne bruxelloise des Radios Catholiques francophones (RCF) qui émettent depuis la France et la Belgique. L'ACAT Belgique participera régulièrement à des émissions pour évoquer ses activités et actions, ainsi que celles de sa Fédération et son réseau.

## ACAT Catalogne Espagne

L'ACAT Catalogne Espagne a organisé le 29 mai 2014 à Barcelone une conférence, dans laquelle le Juge pénal Faustino Carrillo de l'État de Mexique a décrit la situation des droits humains dans ce pays américain et les modifications envisagées dans le but d'enrayer sa violation.

Après avoir visionné une vidéo sur ce sujet, le Juge Carrillo a entamé son intervention sur le féminicide au Mexique. Il a avancé qu'entre 2007 et 2013, 1 500 femmes ont été assassinées pour le seul fait d'être de sexe féminin. Il a par la suite exposé les différentes réformes législatives pour combattre ce fléau. Le magistrat a développé par la suite la problématique du mur de la frontière avec les États-Unis, et du train de la mort en provenance de l'Amérique centrale avec l'atteinte aux droits humains que ceci comporte. Le trafic d'armes et de drogue a été également cité. Le Juge Carrillo a mentionné les différentes réformes de la Constitution du Mexique dans le but de garantir les droits humains aux Mexicains, ainsi que la réforme judiciaire portée à terme ces dernières années.

Un débat animé a conclu l'intervention du juge Carrillo qui a remercié la présence d'un groupe de juges des différents pays d'Amérique Latine qui reçoivent une formation poussée à l'École judiciaire de Barcelone.

## ACAT France



Dans le cadre du projet de réforme pénale en France, l'ACAT France a lancé une campagne intitulée « Sanctionner autrement ». À travers deux livrets, cette campagne vise d'une part à sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité de recourir davantage aux

alternatives à la détention, et d'autre part à mobiliser les députés et sénateurs sur les huit recommandations portées par l'ACAT concernant la réforme pénale. Elle invite également ces derniers à utiliser leur droit de visiter une prison afin de s'emparer au mieux de ce sujet.

Des actions de mobilisation et de sensibilisation ont été proposées aux adhérents de l'ACAT France pour relayer cette campagne. Depuis mars 2014, ces documents ont été massivement diffusés. Près de 13 000 brochures « *grand public* » ont été distribuées. L'ensemble des députés et sénateurs français ont par ailleurs reçu la brochure destinée aux parlementaires.

Ces livrets ont également été diffusés aux partenaires associatifs et institutionnels de l'ACAT France, qui en ont salué les qualités pédagogiques et les ont relayés à leur tour.

Cette campagne a été accompagnée par ailleurs d'un travail de plaidoyer. L'ACAT France a notamment été auditionnée par la commission des lois de l'Assemblée nationale et a pu exprimer ses positions, en rappelant notamment l'absolue nécessité de respecter la dignité des personnes détenues.

Elle a en outre participé aux travaux de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) sur la réforme pénale, qui ont abouti à l'adoption, le 27 mars, de l'avis final de la Commission sur le projet de loi (avis disponible sur le site [www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr)).

L'ACAT a poursuivi son plaidoyer jusqu'à l'examen final du projet de loi devant le Parlement.

## ACAT Italie

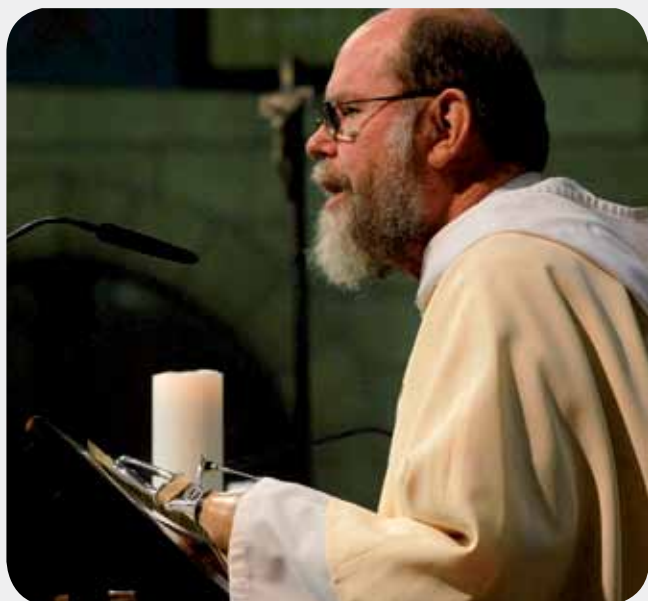


Comme évoqué dans le dernier FIACAT info, l'ACAT Italie a engagé une activité éducation à destination de collégiens. Un questionnaire de 30 questions sur les droits de l'homme, et plus particulièrement sur la torture et la peine de mort, a été présenté à près de 100 élèves. Les résultats obtenus ont été publiés sur le site de l'ACAT Italie et permettront à celle-ci de mener une session de formation en invitant ces mêmes étudiants et leurs enseignants. Cette session sera l'occasion de leur montrer des vidéos éducatives, de faire des jeux et de mettre en place une discussion interactive.

L'ACAT Italie a organisé une session de prière pendant la semaine Sainte avec le MRC (Movimento Rinascita Cristiana), association catholique membre du MIAMSI.

L'ACAT Italie a également participé à différentes rencontres et activités avec d'autres ONG italiennes sur la l'absence de l'incrimination de la torture dans la législation italienne, bien que l'Italie ait signé la Convention contre la torture des Nations Unies en 1987. L'objectif des organisations présentes est d'inciter le Parlement italien à légiférer sur cette thématique.

## ACAT Suisse



Le Père Michael Lapsley était l'invité de l'ACAT-Suisse lors d'une tournée européenne qui l'a mené en Allemagne, au Luxembourg, en France, en Suisse et en Bosnie-Herzégovine. Lors de son étape en Suisse, du 29 mars au 2 avril 2014, Michael Lapsley a présenté l'édition allemande de sa biographie *Mit den Narben der Apartheid. Vom Kampf für die Freiheit zum Heilen traumatischer Erinnerungen* publié aux

éditions Verlag Barbara Budrich. Le père Lapsley a donné trois conférences, une le 31 mars à l'église française de Berne et deux le 1er avril à Bâle, à l'université et aux Basler Afrika Bibliographien (BAB). Conquis, le public s'est montré très réceptif et intéressé à connaître l'histoire de cette victime de l'ancien régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Rescapé d'un attentat, Michael Lapsley a perdu ses mains et un œil. Il a alors fondé l'« *Institut de guérison des mémoires* », qui propose des thérapies de groupes pour apporter du réconfort à des personnes traumatisées et réconcilier les communautés. Son travail est orienté vers la « *guérison des mémoires* », un concept qu'il a appliqué à des victimes, des réfugiés ou des prisonniers.

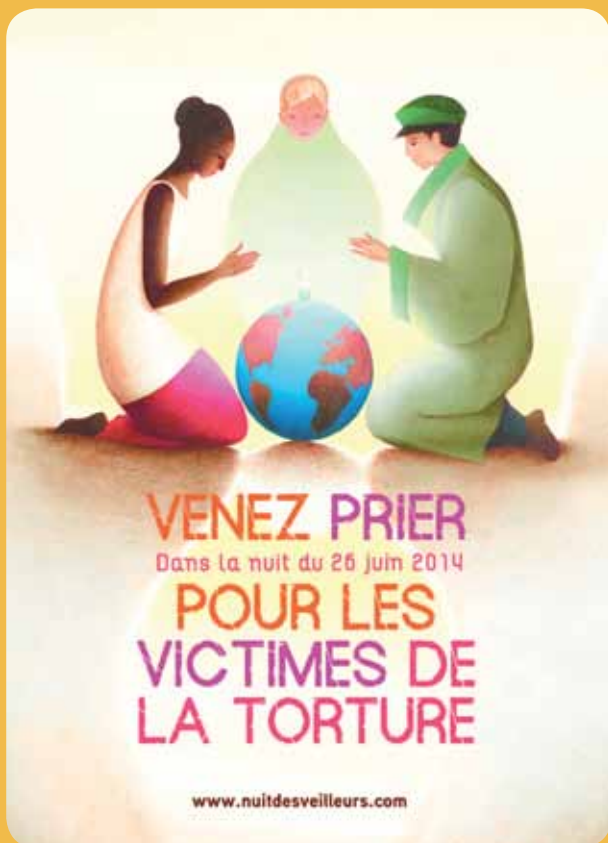
Michael Lapsley a notamment cité le cas d'un vétéran de l'armée américaine. « *Cet homme m'a dit qu'il avait attendu 40 ans avant de pouvoir raconter son histoire* », a-t-il confié. Une traduction en français de son autobiographie sortira en 2015.

## Anniversaires

Aux ACAT Allemagne et France qui célèbrent respectivement leurs trentième et quarantième anniversaires, joie et action de grâce pour leur engagement résolu au service de la dignité humaine.

Puisse leur combat que nous partageons contribuer à faire avancer le respect des droits de l'homme à travers le monde.





## Zoom sur la neuvième Nuit des veilleurs...

La Journée internationale de soutien aux victimes de la torture du 26 juin sera une nouvelle fois l'occasion pour les ACAT de soutenir ceux qui souffrent des blessures physiques et morales infligées par les bourreaux.

Pour la neuvième année consécutive, le mouvement de l'ACAT se retrouve autour de cette journée lors de la Nuit des veilleurs qui aura pour thème « *Heureux les assoiffés de justice* » (Matthieu 5, 1-12).

L'ACAT appelle cette année encore une communauté de veilleurs à rester vigi-

lants en priant. Les chrétiens, qu'ils soient catholiques, protestants ou orthodoxes, porteront ensemble l'espoir d'un monde débarrassé de toute forme de torture. Les chrétiens sont appelés à veiller partout dans le monde, lors des événements organisés près de chez eux, ou seul(e)s en tout autre lieu, dans une nuit où la prière se fait cri et louange, accompagne les actions et les relaie jusqu'au cœur de Dieu. Pour que l'ombre devienne lumière, la mort résurrection et l'emprisonnement liberté pour ceux qui sont torturés.

Ils sont Bahreïni, Érythréens, Chinois, Mexicains... Ils ont été battus, violés, torturés, emprisonnés. Pour leur engagement en faveur des droits de l'homme, pour leur engagement politique, pour avoir protégé les plus pauvres, pour le choix de leur orientation sexuelle.

Pour les faire taire, pour les faire parler... La FIACAT vous invite à rejoindre cette manifestation où que vous soyez dans le monde.

Retrouvez plus d'information sur le site internet de la Nuit des veilleurs :

**[www.nuitdesveilleurs.fr](http://www.nuitdesveilleurs.fr)**



La Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

### La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations Unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

*En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits de l'homme, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant les États à abolir cette disposition dans leur législation.*

Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre-fondateur de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), la Coalition des ONG internationales contre la torture (CINAT) et la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED).

### La FIACAT renforce les capacités de son réseau de trente ACAT

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des acteurs de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international.

### La FIACAT, un réseau de chrétiens unis pour l'abolition de la torture et de la peine de mort

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la problématique de la peine de mort et de les convaincre d'agir pour leur abolition.

#### Les résultats de notre action :

- La FIACAT assure la protection des défenseurs des droits de l'homme membres de son réseau. Ainsi, la FIACAT a permis la libération de plusieurs membres d'ACAT arrêtés en raison de leurs activités associatives.
- Grâce aux actions de plaidoyer de la FIACAT, en collaboration avec ses associations membres, le Burundi, le Togo et le Bénin ont aboli la peine de mort ces dernières années.
- LA FIACAT incite les États à lutter contre la surpopulation carcérale en limitant la détention préventive abusive et en facilitant la mise en œuvre de peines alternatives à la détention.

#### FIACAT

27, rue de Maubeuge - 75009 Paris – France  
Tél. +33 (0)1 42 80 01 60  
Fax +33 (0)1 42 80 20 89  
[www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)  
Email : [fiacat@fiacat.org](mailto:fiacat@fiacat.org)

#### Représentation de la FIACAT à Genève

c/o CICC  
1 rue de Varembe - Case postale 43  
1211 Genève 20 – Suisse  
Tél. +41 787 499 328  
Email : [fiacat.onu@fiacat.org](mailto:fiacat.onu@fiacat.org)

#### Représentation auprès des institutions européennes à Bruxelles

c/o ACAT Belgique  
Quai au foin, 53  
1000 Bruxelles  
Tél. +32 470 92 85 10  
Email : [fiacat.europe@fiacat.org](mailto:fiacat.europe@fiacat.org)